

SARL A'venir habitat

Au capital de 500 Euros
99 rue des églantines 47520 LE PASSAGE D'AGEN
RCS A : 907 642 722

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1 MARS 2025

Le 1 Mars 2025 à 9 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

Madame RAULET Yolande née le 21 Mai 1976 à AGEN de nationalité Française, Mariée ,
demeurant Couture 47240 BON ENCONTRE propriétaire de l'intégralité des parts sociales
composant le capital de la société A'VENIR HABITAT, une société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros, dont le siège est 99 rue des églantines 47520 LE PASSAGE
D'AGEN, gérante et associé unique de ladite société, a pris la décision suivante :

Modification d' Objet social de la société

RESOLUTION 1

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société en rajoutant : Maître d'œuvre

Ainsi l'objet social devient : **Maître d'œuvre, Agent d'affaires et conseil en constructions, rénovations agrandissements auprès de professionnels et particuliers.**

Les statuts seront mis à jour en conséquence.

Les formalités seront réalisées auprès des organismes compétents
CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30 minutes.
De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 2 exemplaires originaux, qui
seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait au PASSAGE le 01 Mars 2025

certifier conforme

